

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1013

présenté par
M. Patrier-Leitus et M. Benoit

ARTICLE 10

I. – À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« et L. 4221-1 »

les mots :

« , L. 4221-12, L. 4311-1, L. 4341-1, L. 4351-1, L. 4352-1, L. 4391-1, L. 4392-1 et L. 4393-1 ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« médicales »,

insérer les mots :

« et paramédicales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un grand nombre de professions de santé sont touchées par le manque de praticiens, et pas seulement les médecins, chirurgiens-dentistes, sage-femmes et pharmaciens mentionnés par l'article dans la version d'origine. Dès lors, il apparaît pertinent d'élargir la possibilité de délivrance du « passeport talent professions médicales et de la pharmacie » à d'autres professionnels et métiers en tension, y compris issus du secteur paramédical.

De nombreuses professions paramédicales sont en effet en situation de pénurie, et par exemple :
- Il manque 1 400 infirmiers uniquement au sein de l'AH-HP et en 2021, douze départements ont dû

faire fonctionner leurs établissements avec moins de 50 infirmiers salariés hospitaliers pour 10 000 habitants.

- Le nombre d'orthophonistes évolue trop faiblement alors que la demande a explosé, en particulier depuis la crise du Covid, conduisant à un an d'attente dans certains départements.
- En 2022, 15 000 postes restaient à pouvoir chez les ambulanciers.
- Selon le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) 2020 de février 2021, les manipulateurs d'électroradiologie médicale présentent un taux de vacance de postes de 6 % seulement en Île-de-France.
- Le service statistique du ministère du Travail (Dares) prévoit que le métier d'aide-soignant fera partie de ceux ayant les besoins de recrutement les plus élevés entre 2019 et 2030, dans sa projection sur les métiers en 2030, réalisée avec France Stratégie.
- A l'été 2022, 45 % des besoins de recrutement de professionnels de la petite enfance concernaient des postes d'auxiliaires de puériculture.
- Enfin, les techniciens de laboratoire sont également un métier en tension.

Le présent amendement vise donc à autoriser la délivrance d'une carte de séjour pluriannuelle portant la mention « talent-professions médicales et paramédicales et de la pharmacie » d'une durée maximale de treize mois également aux sept professions paramédicales suivantes : les infirmiers, les orthophonistes, les ambulanciers, les aide-soignants, les auxiliaires de puériculture, les manipulateurs d'électroradiologie médicale et les techniciens de laboratoire.